



FEDERATION  
OF CANADIAN  
MUNICIPALITIES

FÉDÉRATION  
CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS



وزارة البيئة  
Ministère de l'Environnement



CILG  
Center for Innovative  
Local Governance

Gouvernance locale innovante & développement



ACTION CLIMATIQUE INCLUSIVE  
DANS LES COMMUNES TUNISIENNES

## APPEL A CANDIDATURE

Pour la sélection de 9 communes bénéficiaires du

Projet Action Climatique Inclusive dans les Communes Tunisiennes  
ACICT

**Date limite de réception des candidatures :** 25 novembre 2024 avant 17h00.

**NB :** Le dossier de candidature doit être remis par email à l'adresse suivante :

[cilg@cilg-international.org](mailto:cilg@cilg-international.org)

## 1. Contexte :

La Tunisie est considérée comme un pays hautement vulnérable au changement climatique (CDN Actualisée, 2021). Elle est confrontée à des défis importants tels que l'augmentation des températures, les sécheresses, la diminution des précipitations, la montée du niveau de la mer, les risques accrus d'incendies et d'inondations, la pression sur les ressources en eau, ainsi que des événements climatiques extrêmes. Ces changements ont un impact important sur la population car ils affectent la sécurité hydrique, la qualité de l'eau, la santé, les rendements agricoles, les écosystèmes, la biodiversité, et les activités économiques. Les zones rurales au Nord, Centre et Sud, et les zones côtières sont particulièrement touchées. Les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les populations défavorisées sont parmi les plus vulnérables aux changements induits par ces phénomènes.

Par ailleurs, et malgré les projets et programmes qui ont été entrepris (volets atténuation et adaptation) pour renforcer l'action climatique au niveau local, il est aujourd'hui reconnu qu'il reste encore à faire pour (i) renforcer la gouvernance multinationaux, (ii) mettre en place les mécanismes et outils de planification nécessaires qui permettent la transcription des politiques publiques nationales à l'échelle locale et (iii) renforcer les capacités techniques et financières des acteurs locaux, notamment les communes, en faveur du développement territorial durable et résilient aux changements climatiques.

La CDN actualisée en 2021, indique un objectif général d'adaptation visant une Tunisie « résiliente aux changements climatiques, ayant significativement réduit les vulnérabilités et renforcé les capacités d'adaptation de ses écosystèmes, de sa population, de son économie, de ses territoires, et ayant résolument opéré les transformations nécessaires, à même d'assurer un modèle de développement socio-économique inclusif et durable ». Le Gouvernement et les institutions étatiques reconnaissent de plus en plus le besoin et l'urgence de prendre en compte les risques et l'impact des changements climatiques dans leurs priorités et leur planification. Pour assurer le succès de cette mobilisation climatique, il est essentiel que les collectivités locales, en tant qu'acteurs de premier plan dans la gestion du territoire et la relation avec le citoyen, soient des parties prenantes dans l'identification de solutions et mesures d'adaptation, et qu'elles prennent en charge cette problématique à leur échelle avec une compréhension accrue des écosystèmes dans lesquels elles opèrent.

## 2. Projet ACICT :

Le projet ACICT (Action Climatique Inclusive dans les Communes Tunisiennes) est financé par l'Affaire Mondiale Canada (AMC) et mis en œuvre conjointement par la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) et le Centre International de Développement pour la Gouvernance Locale Innovante (CILG) en étroite collaboration avec le Ministère de l'Environnement et le Ministère de l'Intérieur. Il a pour objectif majeur de renforcer la résilience climatique des collectivités territoriales tunisiennes aux changements climatiques dans une optique favorisant une approche d'équité et d'inclusion pour les femmes, les jeunes et les populations vulnérables.

Les problématiques qui seront traitées en priorité par le projet sont comme suit :

- La levée du niveau de la mer et la dégradation du littoral ;
- La dégradation des ressources en eau (sécheresse, surexploitation, salinité des nappes, etc.) ;
- L'inondation des villes (ruissellement et débordement) ;

- Les pertes de biodiversité et dégradation des écosystèmes naturels

Le projet agira sur **trois composantes** et vise d'atteindre les **résultats intermédiaires** suivants :

- **Composante 1** : Une gouvernance accrue dans les communes ciblées, sensible au genre et aux autres formes de marginalisation, pour améliorer les mesures d'adaptation et de résilience aux effets des changements climatiques, respectueuses de la nature qui répondent aux besoins des Tunisien.ne.s les plus vulnérables à travers :
  - Une sensibilisation et des capacités accrues des acteurs municipaux et autres acteurs territoriaux, en particulier les femmes, pour mettre en œuvre un gouvernance climatique municipale améliorée dans les communes ciblées,
  - Une participation accrue des femmes, jeunes, et groupes vulnérables, des communes ciblées, dans la gouvernance climatique municipale.
- **Composante 2** : Une adoption locale accrue de solutions pour l'adaptation aux changements climatiques, dont celles basées sur la nature avec avantages connexes sur la biodiversité, favorisant une équité sociale active pour les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables dans les communes ciblées à travers :
  - Une sensibilisation et des capacités accrues des acteurs locaux et régionaux et des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, pour développer des solutions (initiatives et projets municipaux) d'adaptation aux changements climatiques, issues de la planification locale et régionale, dont celles/ceux basées sur la nature avec avantages connexes sur la biodiversité, dans les communes ciblées ;
  - Un accès accru des femmes, jeunes et groupes vulnérables dans les communes ciblées aux solutions d'adaptation aux changements climatiques, dont celles basées sur la nature avec avantages connexes sur la biodiversité, mises en œuvre par les initiatives et les projets.
- **Composante 3** : Une amélioration de la gouvernance territoriale multiniveaux en Tunisie pour la mise en œuvre des politiques publiques d'adaptation et de résilience climatiques, qui tient compte des besoins des Tunisien.ne.s les plus vulnérables aux changements climatiques à travers :
  - Une capacité accrue des réseaux municipaux (dont la FNCT) et des acteurs et organisations de la société civile (OSC), en particulier celles représentant les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, à représenter les enjeux d'adaptation et de résilience climatiques territoriaux,
  - Une capacité accrue des ministères de l'Environnement et de l'Intérieur et d'autres ministères responsables, incluant au travers des instances déconcentrées, à assurer une coordination interministérielle et des espaces de gouvernance multi-niveaux pour mettre en œuvre les politiques nationales pour l'adaptation et la résilience climatiques qui tiennent compte des besoins des Tunisien.ne.s les plus vulnérables.

### 3. Objet de l'appel à candidature

En s'alignant avec les priorités nationales et pour garantir une couverture des différents contextes régionaux de la Tunisie en termes de vulnérabilités climatiques et d'écosystèmes naturels, le projet ACICT compte intervenir dans trois zones différentes du pays à savoir :

- **Zone « Nord »** : incluant les gouvernorats suivants : Ariana, Tunis, Ben Arous, Manouba, Béja, Bizerte, Siliana, Le Kef, Jendouba, Zaghouan et Nabeul ;
- **Zone « Centre »** : incluant les Gouvernorats de Sousse, Mahdia, Monastir, Kairouan, Sidi Bouzid et Kasserine
- **Zone « Sud »** : incluant les Gouvernorats de Gafsa, Tozeur, Sfax, Gabès, Tataouine, Médenine et Kébili.

D'autres part, l'analyse des résultats de l'étude d'évaluation des risques climatiques en relation avec l'aménagement du territoire, élaborée par le Ministère de l'Environnement avec l'appui du PNUD, fait ressortir les risques climatiques à traiter en priorité dans chaque zone, comme suit :

Zone	Risques climatiques prioritaires
Nord	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Levée du niveau de la mer et dégradation du littoral</li> <li>• Inondation des villes</li> </ul>
Centre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dégradation des ressources en eau</li> <li>• Pertes de biodiversité et dégradation des écosystèmes naturels</li> </ul>
Sud	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Levée du niveau de la mer et dégradation du littoral</li> <li>• Dégradation des ressources en eau</li> <li>• Pertes de biodiversité et dégradation des écosystèmes naturels</li> </ul>

Ainsi, le projet ACICT lance le présent Appel à Candidature pour **sélectionner neufs (09) communes, à raison de trois (03) communes de chaque zone susmentionnée**, pour bénéficier de l'appui du projet pendant sa période de mise en œuvre (2024-2029).

#### 4. Constitution du dossier de candidature

Le dossier de candidature de la commune, doit être constitué de :

- Lettre de manifestation d'intérêt signée par le représentant légal de la commune ;
- Le formulaire de candidature renseignée (selon modèle publié avec le présent appel).

#### 5. Soumission des dossiers de candidatures

Les dossiers de candidature devront être soumis **en langue française au plus tard lundi 25 novembre 2024 avant 17h00** par voie électronique à l'adresse email suivante :

[cilg@cilg-international.org](mailto:cilg@cilg-international.org)

Les modalités pratiques de préparation et de soumission des candidatures sont les suivantes :

- Renseigner le formulaire de candidature directement sur format Word (pas de manuscrite) en respectant les détails suivants : police = Calibri ; Style de police = Normal ; taille de police =11 puis convertir le document complet vers le format PDF
- Préparer la lettre de manifestation d'intérêt sur un document Word, imprimer le document, signer le document par le représentant légal de la municipalité, mettre le cachet et la date et enfin scanner le document en format PDF
- Préparer un email à envoyer à l'adresse précitée, joindre les documents en format PDF. L'objet de l'email doit être indiqué comme suit : **Projet ACICT – Candidature de la commune de [indiquer le nom de la commune]**

## 6. Information et communication au sujet de l'appel à candidatures

Pour guider les communes lors de la préparation de leur dossier de candidature, un webinaire sera organisé **lundi le 4 novembre 2024 de 15h00 à 16h30**. Pour participer au webinaire, veuillez-vous inscrire gratuitement à travers le lien suivant :

[https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN\\_E64ekikGREywCqDreoB9SA](https://us02web.zoom.us/webinar/register/WN_E64ekikGREywCqDreoB9SA)

Une confirmation vous sera envoyée avant la date/heure du webinaire.

Toute commune désirant obtenir des éclaircissements sur l'appel à candidatures peut transmettre un mail à l'adresse suivante [cilg@cilg-international.org](mailto:cilg@cilg-international.org) au plus tard **vendredi le 8 novembre 2024**. Les réponses à toutes demandes d'éclaircissements reçues seront communiquées au plus tard **mardi le 12 novembre 2024**.

## 7. Méthodologie de sélection et d'évaluation

Les candidatures seront classées en 3 lots (chaque lot représente une des 3 zones citées en haut). Pour chaque lot, une évaluation sera faite selon les critères et le barème de notation renseignés dans le tableau suivant. Pour chaque lot (zone), les 3 communes ayant obtenu les scores les plus élevés seront retenues.

Lors de l'évaluation des candidatures, le Comité de Sélection peut demander toute information ou document complémentaire permettant d'éclairer le processus décisionnel de sélection. La non réactivité des communes peut conduire au rejet de la candidature.

Les candidatures des communes seront évaluées selon la grille d'évaluation suivante :

Critères d'évaluation	Points max
<b>Vulnérabilité du territoire communal</b>	<b>60 Points</b>
Problématique climatique prioritaire de la commune en ligne avec les priorités du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>Oui : 15 Pts</li> <li>Non : 0 Pt</li> </ul>	15 Pts
Niveau de risque climatique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque climatique très fort : 25 Pts</li> <li>Risque climatique fort : 15</li> <li>Risque climatique moyen : 5</li> <li>Risque climatique faible : 0 Pts</li> </ul>	25 Pts
Niveau de vulnérabilité socio-économique : <ul style="list-style-type: none"> <li>Indice de développement inférieur à 0,42 : 20 Pts</li> <li>Indice de développement entre 0,42 et 0,46 : 15 Pts</li> <li>Indice de développement entre 0,46 et 0,51 : 10 Pts</li> <li>Indice de développement supérieur à 0,51 : 0 Pt</li> </ul>	20 Pts
<b>Capacité technique, financière et partenariale</b>	<b>30 pts</b>
Nombre de cadres : <ul style="list-style-type: none"> <li>Supérieur ou égal à dix cadres : 10 Pts</li> <li>De 5 à 9 cadres : 7 points</li> <li>Entre 3 et 4 cadres : 5 Pts</li> <li>Entre 1 et 2 cadres : 3 Pts</li> <li>0 cadre : 0 Pt</li> </ul>	10 Pts

<p>Nombre de projets réalisés en partenariat avec d'autres acteurs (bailleurs de fonds, partenaires publics ou privés) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supérieur ou égal à 5 projets : 10 Pts</li> <li>• Entre 3 et 4 projets : 7 Pts</li> <li>• 2 projets : 5 Pts</li> <li>• 1 projet : 3 pts</li> <li>• 0 projet : 0 Pt.</li> </ul>	10 Pts
<p>Nombre d'actions/initiatives/projets réalisés avec en collaboration avec les OSC locales/nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supérieur ou égal à 5 actions : 10 Pts</li> <li>• Entre 3 et 4 actions : 7 Pts</li> <li>• Entre 1 et 2 actions : 4 Pts</li> <li>0 action : 0 Pt</li> </ul>	10 Pts
<b>Références techniques et degré d'engagement</b>	<b>10 Pts</b>
<p>Nombre de projets, intégrant une composante climatique, réalisés ou en cours de réalisation (projet d'investissement) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Supérieur ou égal à 3 projets : 10 Pts</li> <li>• 2 projets : 7 Pts</li> <li>• 1 projet : 5 pts</li> <li>• 0 projet : 0 Pt.</li> </ul>	10 PTS

## 8. Calendrier indicatif

Étape	Période
Publication	Octobre 2024
Évaluation candidatures et validation des résultats de sélection	Novembre 2024
Publication des résultats de sélection	Novembre 2024
Signature des conventions d'appui	Novembre 2024
Lancement des activités dans les communes partenaires	Décembre 2024